Editorial

Autor(en): **Widmer, Talitha**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **121 (2023)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chère lectrice, cher lecteur

«Aujourd'hui, j'en parle à ma conseillère. Elle le sait peut-être déjà, elle voulait parler seule à seule avec moi, elle a vu les bleus. Il était présent. Je devrais être gentille avec lui, surtout maintenant que nous sommes trois. Il est si gentil, tout le monde le dit. Il ne perd le contrôle que lorsque je le provoque. Il m'aime et veut m'avoir tout à lui. Et moi, l'ingrate, je ne suis pas contente. Je suis sa femme, je dois être là pour lui. Sa mère me dit que c'est parce que de nombreux hommes n'ont plus envie de coucher avec leur épouse qu'ils vont voir ailleurs. Lui, il veut toujours faire l'amour, même quand il a bu. Quand moi je ne veux pas, il me demande si je ne veux pas d'enfants, si j'ai un autre homme dans ma vie. Il dit que je dois le faire parce que je suis sa femme. Qui suis-je au juste? Je ne sais plus. Il le sait sûrement mieux que moi! Aujourd'hui, j'en parle à ma conseillère. Où est mon maquillage?»

Bien que fictifs, ces mots correspondant à la réalité des nombreuses clientes qui cherchent conseil et soutien au sein de notre consultation «violences sexuelles» ouverte aux femmes. L'ambivalence, la honte et la culpabilité sont souvent les motifs qui empêchent les victimes de parler des violences qu'elles ont subies. Par ailleurs, c'est un mythe de croire que l'agresseur, le violeur, est un inconnu, un monstre. Les agresseurs peuvent faire partie de la famille, avoir été de tendres amants ou de bons pères pour leurs enfants. C'est même la majorité des cas.

C'est à peine imaginable, mais cela fait seulement trente-et-un ans que le viol conjugal est punissable en Suisse et ce n'est que depuis 2004 qu'il est devenu un délit officiel. Les nombreux préjugés existant dans notre société patriarcale, le fait que la violence à l'égard des femmes continue d'être banalisée dans nombre de domaines et la méconnaissance de la dynamique de la violence font que certaines femmes se rejettent la faute sur elles-mêmes ou s'apitoient sur l'auteur, favorisant ainsi l'apparition d'une spirale de la violence. Afin de briser ce schéma et ce silence, il faut encourager ces femmes à prendre conscience de leur situation, à comprendre la dynamique de la violence et à reconnaître qu'elles ne sont pas responsables des violences subies. Pour cela, il faut engager le dialogue. La violence ne doit pas être taboue. C'est aussi ce que défend le service d'aide aux victimes en informant les personnes concernées sur leurs droits et leurs possibilités et en les aidant à maîtriser la violence.

Cordialement,

TWidmer

Talitha Widmer

«C'est à peine imaginable, mais cela fait seulement trente-et-un ans que le viol conjugal est punissable en Suisse et ce n'est que depuis 2004 qu'il est devenu un délit officiel.»

Talitha Widmer,
lic. phil., consultation «violences sexuelles» Zurich, psychologue FSP, MAS psychologie clinique en psychiatrie, CAS psychologie scolaire et psychologie de l'apprentissage.